

FICHE PAYS

# MAROC

## LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

**Coût moyen du mètre cube d'eau:** 7,18 MAD (2008)

### Principales problématiques

- Rareté de la ressource et répartition irrégulière
- Faible taux de traitement des eaux usées (seulement 20% des eaux collectées sont traitées)
- Faible raccordement à l'eau potable en milieu rural, en particulier en habitat dispersé
- Problématique de la maintenance et de l'exploitation des systèmes d'eau en milieu rural (20% non fonctionnels)

Taux d'accès*	en milieu rural	en milieu urbain
Eau potable	90 %	100%
Assainissement	57%	93 %

\* Données 2008 publiées dans le Rapport JMP 2010

## CONTEXTE GENERAL



- **Monnaie:** Dirham marocain (1€ = 11,13 MAD)

- **Population:** 31 millions d'habitants en 2009

- **Contexte politique:**

- . Roi: Mohamed VI

- . Dernières élections législatives:

25 novembre 2011

- . Dernières élections municipales:

12 Juin 2009

- . IDH : 130<sup>e</sup> sur 186 (source: PNUD)

- **Part de la population rurale :** 43%

- **Organisation territoriale:**

Régions/Provinces/Communes/Douars

## LE CADRE INSTITUTIONNEL

- **Cadre juridique :**

D'après la Charte Communale, les services publics d'eau et d'assainissement sont de compétence des communes. La **loi sur l'eau (Loi 10-95)** avait pour objectif de modifier la gestion de la ressource en eau en ajoutant à l'augmentation de l'offre (barrages, transferts...) une politique de gestion de la demande et de protection de la ressource. Elle instaure également le principe pollueur-payeur et crée les Agences de Bassin Hydrographique (ABH).

- **Tarification du service :**

Les prix de l'eau et de l'assainissement sont réglementés. Les tarifs appliqués par les Régies et l'ONEP sont fixés par arrêté ministériel. La facturation de l'eau est fondée sur un système de tranches progressives.

- **Les principaux outils de programmation :**

Le **PAGER** (Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales): entamé en 1995, le programme repose sur deux principes : l'utilisation de techniques simples et la participation des bénéficiaires à tous les stades du projet. Les travaux ont porté sur le creusement de puits, de forages, l'équipement de points d'eau et l'aménagement des sources, ainsi que la construction d'ouvrages de stockage et de distribution d'eau.

Le **PNA** (Programme national d'assainissement): initié en 2005, le PNA vise à réaliser à rattraper le retard dans le domaine de l'assainissement. Il vise deux objectifs à l'horizon 2020 : atteindre un niveau de raccordement au réseau d'assainissement de 80 % en milieu urbain ; rabattre la pollution engendrée par les eaux usées

## QUELQUES PROJETS EN COURS

**L'AFD** : projets avec l'ONEP en zones semi-rurales pour l'eau potable et en milieu urbain pour l'assainissement ; partenaire de plusieurs grandes Régies ; projet ONEP assainissement de la plus grande lagune de Méditerranée.

**La coopération allemande (KFW et GIZ)** : projets en zones rurales et petits centres. Renforcement des capacités du SEEE et de différentes ABH.

**La CTB (coopération belge)**, apporte un appui institutionnel et opérationnel aux ABH et au PNA, et finance des projets essentiellement dans le Sud.

### Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Maroc :

[www.pseau.org/actions](http://www.pseau.org/actions)

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

• [Guide pour l'assainissement liquide des douars marocains](#), ONEP, 2005

• **Site Internet de l'ONEP** : [www.onep.org.ma](http://www.onep.org.ma)

• [Etude sur les financements et appuis accessibles aux collectivités locales marocaines dans le secteur de l'eau et l'assainissement](#), pS-Eau, janvier 2011

## CONTACTS

### pS-Eau :

Christophe Brossé : [med@pseau.org](mailto:med@pseau.org)

### SEEE :

[www.water.gov.ma](http://www.water.gov.ma)

### Coopération technique et gouvernance à Rabat :

Serge Labordère,

[serge.labordere@diplomatie.gouv.fr](mailto:serge.labordere@diplomatie.gouv.fr)

urbaines de 60 % à travers la mise en place de 260 stations de traitement des eaux usées.

**Aide basée sur les résultats / INDH**: l'Initiative Nationale pour le Développement Humain contribue financièrement aux branchements sociaux d'eau et d'assainissement réalisés par les opérateurs dans les quartiers informels des grandes villes. En 2007, les concessionnaires de Casablanca, Tanger et Tétouan et la région de Meknès ont développé des projets pilotes selon l'approche «aide basée sur les résultats».

## LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS À ASSOCIER AUX PROJETS SONT :

• **Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE)** : études, réalisation et maintenance des ouvrages hydrauliques ; préservation des ressources en eau ; barrages. Fixe la stratégie nationale.

• **Le Ministère de l'Intérieur (MI)** :

- **MI** : responsable du Fonds d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (FALEEU) ; chargé des commissions publiques préalables à la reconnaissance des droits d'eau et autorisations de prélèvements d'eau.

- **Direction des Régies et Services Concédés** : tutelle des régies et concessions ; négociations de délégation du service de l'eau potable aux sociétés privées

- **Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)** : suivi et coordination des études et travaux en matière d'eau potable et agricole et d'assainissement.

• **L'Office National de l'Eau Potable (ONEP)** : planification nationale ; production de l'eau potable (traitement et grandes adductions) ; gestion de la distribution d'eau potable et de l'assainissement liquide dans les communes qui le demandent ; généralisation de la desserte du milieu rural.

• **Les Agences de Bassins Hydrauliques (ABH)** : 9 agences de bassin hydraulique sous la tutelle de la SEEE sont chargées de la gestion de la ressource.

## LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SONT :

- **Eau en milieu urbain** : les responsabilités sont réparties entre 3 exploitants privés, 13 régies municipales et l'ONEP. Modes de gestions possibles : en Régie directe ou autonome (il existe 13 régies autonomes) et délégation à un concessionnaire, à l'ONEP ou à une association d'usagers.

- **Eau en milieu rural** : les associations d'usagers jouent un rôle important dans l'exploitation des systèmes d'eau potable autonomes.

- **Assainissement dans les petits et moyens centres** : souvent géré directement par les communes qui n'ont pas toujours les compétences ni les moyens d'assurer un service performant. Ces communes délèguent la gestion de l'assainissement à l'ONEP au fur et à mesure de l'avancement du programme national d'assainissement.

**Les prescriptions techniques / normes** : Cf. loi sur l'eau de 1995.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

**Page Maroc du pS-Eau** : [www.pseau.org/maroc](http://www.pseau.org/maroc)